



Alerte précoce

Analyse de la protection

Appui matériel

Autoprotection en dehors des structures de protection communautaires

Partage d'informations

Stratégies d'adaptation négatives

 République Démocratique du Congo

Le système d'alerte précoce au Nord-Kivu

Par César Ngango Lumoo, Responsable du Programme de Protection de Solidarité pour la Promotion Sociale et la Paix (SOPROP)

Introduction

Le projet de protection communautaire est implémenté dans le territoire de Masisi au Nord-Kivu, où la situation sécuritaire est volatile. Elle se caractérise par l'activisme des groupes armés et d'hommes armés non autrement identifiés. Les éléments de ces groupes armés s'affrontent sporadiquement dans la plupart des villages du territoire. Les éléments des forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) présentes dans la zone tentent de rétablir l'autorité de l'État en traquant les miliciens. Les hommes armés autrement non identifiés font quant à eux des incursions répétitives dans différents villages de la zone. Suite à ces événements, plusieurs formes de violations des droits humains/abus ont été enregistrées dans les entités du territoire de Masisi, à savoir : arrestations arbitraires, blessures graves, cambriolage, destruction pernicieuse des cultures, enlèvement, extorsion des biens, abattage de vaches, incendie des maisons, mariage précoce, pillage, torture, travaux forcés, tuerie, viol, vol, etc.

Stratégies des communautés avant la mise en place du système d'alerte précoce

Face à ces risques de protection enregistrés dans les communautés, certains habitants de la zone partageaient les informations concernant la situation sécuritaire aux autorités locales, à la MONUSCO, aux présidents de la société civile et aux journalistes des différentes radios communautaires. En partageant ces informations, les membres des communautés étaient exposés à plusieurs risques de protection (notamment tueries et enlèvement...) de la part des présumés auteurs des forfaits susmentionnés, surtout en raison de l'insuffisance des connaissances sur les principes de monitoring et de « do no harm ».

Mise en place du système d'alerte précoce dans les communautés

Le système d'alerte précoce est perçu comme une solution à l'exposition aux risques de protection par les membres des communautés qui partagent les informations sécuritaires avec les différents acteurs présents dans la zone, car le partage se fait de manière structurée en respectant les standards du processus de monitoring. Les points focaux appliquent les notions apprises dans les séances de renforcement des capacités, ils partagent les alertes par SMS (pas par appel) aux animateurs(trices)/points focaux au niveau territorial. Après le partage, ils suppriment les messages partagés aux animateurs(trices) et respectent le principe de confidentialité. Ils ne sont pas autorisés à appeler les animateurs(trices) pour partager les alertes.

Pour mettre en place le système d'alerte précoce dans les communautés, on commence par la sélection de points focaux de ce système par communauté selon les critères suivants :

- Être originaire de la zone (autochtone, retourné, déplacé, relocalisé) ;
- Maîtrise du contexte général de la zone ;
- Être animé(e) par le souci de changement positif aux problèmes de la communauté dans son environnement ;
- Avoir un sens des responsabilités ;
- Avoir l'esprit de collecte et d'analyse de la situation de protection dans son environnement.

Corrélativement, les personnes identifiées comme points focaux ont l'obligation de respecter scrupuleusement les principes de base de monitoring confidentiel de cas de protection, notamment :

1. Le « Do no harm » (ne pas nuire) ;
2. La Triangulation des informations (trois sources différentes d'information) ;
3. La Confidentialité ;
4. L'Impartialité ;
5. L'Approche basée sur les droits humains ;
6. La Neutralité.

Après l'étape de sélection, on procède à la tenue des séances de renforcement des capacités des points focaux sur le système d'alerte précoce. Pour permettre à ces derniers de mettre en pratique les notions apprises lors des séances de renforcement des capacités, SOPROP leur fournit chaque mois des unités de communication équivalent à 10 \$ soit 1000 unités chacun.

Les points focaux participent activement et régulièrement au monitoring des incidents de protection et à l'analyse du contexte sécuritaire et des tendances des incidents dans la zone opérationnelle. Ceci contribue grandement aux activités de plaidoyer entreprises pour l'amélioration de la sécurité des populations.

La chaîne de communication

